



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 MARS 2024

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPÉRÉES PAR LA COMMUNE AU COURS DE L'ANNÉE 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.20 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 07 Mars 2024
Délibération N° DM_20240703N007

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPÉRÉES PAR LA COMMUNE AU COURS DE L'ANNÉE 2023

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} Adjoint, précise que chaque début d'année, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, au cours de l'année précédente, doit être présenté au Conseil Municipal.

Il indique que chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire du rapport présentant le bilan des acquisitions et cessions réalisées pour l'année 2023.

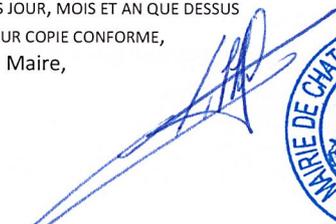
À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de débattre de ce bilan.

Un débat s'instaure, à la suite duquel,

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN pour l'année 2023 (annexe jointe).

Ce bilan sera annexé au compte financier unique de l'exercice budgétaire correspondant.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 9.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DOUZE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--